

Adaptabilité



Equal II  
Thème F

## Transmission des savoir-faire des entreprises "métiers d'art" en Ile-de-France

**Objectif : Connaître les entreprises dont l'activité relève des métiers d'art, leur besoin en emploi ou en transmission pour y répondre. Développer la mobilité des apprenants dans des entreprises en Italie et en Allemagne.**

### • Publics visés

> Jeunes en formation ; demandeurs d'emploi ; chefs d'entreprise « métiers d'art ».

### • Contexte, problématique et démarche du projet

> L'offre et la demande d'emploi dans les métiers de l'artisanat en Ile-de-France sont difficiles à mettre en adéquation compte tenu des qualifications des demandeurs d'emploi peu adaptées aux besoins du marché. Un autre facteur aggravant est le vieillissement de la population active dans les métiers de l'artisanat d'art ; dans les 10 prochaines années, près de 50 % des chefs d'entreprises (des TPE en majorité) partiront en retraite. Ces métiers exigent donc une double compétence de gestion d'entreprise et une grande technicité et un savoir-faire nécessitant des années d'études et de pratique.

> Dans ce contexte, les objectifs du projet R.A.R.E.T.É financé par le Fonds social européen (programme EQUAL) et porté par l'Assemblée permanente des chambres de métiers consistent à combler ces écarts et à constituer une passerelle entre deux mondes, celui de l'offre et celui de la demande qui ont des difficultés à se trouver.

### • Résultats de l'opération

> Ce projet comporte six volets complémentaires :

- Création d'une base de données d'entreprises sur un portail des métiers d'art visant à identifier les entreprises ayant un savoir-faire reconnu,
- Développer un réseau d'information de la création/reprise d'entreprises spécifique aux métiers d'art et mettre en place une formation à la reprise d'entreprise,
- La formalisation d'un « parcours vers l'emploi » dans les métiers concernés (sensibilisation des agents de l'ANPE, spécialisation de 9 agences ANPE aux métiers d'art et constitution d'une base de données des emplois à pourvoir en IDF),
- Mise en place d'un chantier école avec sensibilisation aux métiers d'art et pré qualification des jeunes demandeurs d'emploi intéressés.

### • Apports de l'action transnationale

- > Création d'une base de données européenne d'entreprises d'accueil et d'opportunités d'exportation (action conduite en partenariat transnational avec la Chambre de métiers de Dresde en Allemagne et la Confédération nationale de l'artisanat de Campanie en Italie),
- Création d'un site internet d'information sur la mobilité dans les métiers d'art (formations, stages et emplois),
  - Formalisation des parcours possibles,
  - Echanges culturels via des rencontres et expositions d'artisanat d'art,
  - Réalisation d'un livre blanc sur la mobilité dans les métiers d'art,
  - Analyse des difficultés rencontrées.

#### • Innovation dans les politiques et/ou les pratiques

- > - Nombre d'entreprises concernées par ces métiers,
- Nombre de demandeurs d'emploi concernés et sensibilisés,
- Nombre de jeunes et adultes placés,
- Nombre de jeunes et adultes accueillis en chantier école,
- Nombre d'adéquation cessions/reprises concrétisées grâce à la banque de données SEMA,
- Nombre d'entreprises ayant répondu au mailing ANPE,
- Nombre d'adéquation offre/demande d'emplois concrétisés,
- Rapprochement ANPE/INFA pour proposer des candidats sur les offres d'emploi recensées par l'ANPE,
- Nombre d'entreprises répertoriées par l'UNAMA pour l'accueil de parcours européens.

#### • Egalité des chances entre les hommes et les femmes

- > Actions en faveur de l'égalité :
- Séminaire sur « Femmes transmission et transmission des savoir-faire » : place et rôle des femmes dans les métiers d'art,
- Classe d'accès à la création reprise d'entreprise : 13 étudiantes femmes,
- Point accueil de la SEMA sur la création reprise d'entreprise : 70% de femmes du public accueilli,
- Création d'une plaquette sur les aides et dispositifs de création reprise d'entreprise à destination des femmes,
- Enquête emploi : repérage du pourcentage de professionnels et professionnelles (en cours).

#### • Description des pratiques et des produits transférables

Intitulé	Contenu	Utilisateur	Public bénéficiaire	Nature du support	Producteur
Sensibilisation des agents ANPE au repérage des métiers d'art ou des activités métiers d'art dans les entreprises	Cela permet de connaître les offres d'emplois qui relèvent de ces métiers	Aux demandeurs d'emplois et aux entreprises	Demandeurs d'emploi	Exploitation du ROME et extraction des codifications entrant dans le champ	ANPE
Base de données	Repérage des entreprises métiers d'art pouvant accueillir des stagiaires ou se préparant à transmettre	entreprises	Chefs d'entreprises, jeunes sortant d'écoles d'arts, demandeurs d'emplois	Site internet Enquêtes Fichiers	SEMA ANPE Chambres de métiers

#### • Partenariats et gouvernance

> La SEMA a un rôle essentiel vu sa mission de défense et développement des métiers d'art pour l'action menée en Ile de France. Elle est aussi à l'initiative d'un séminaire sur la connaissance des savoir-faire rares en France et en Italie ainsi qu'un destiné à mieux appréhender la place des femmes dans les métiers d'art.

L'ANPE Ile de France a apporté une contribution indispensable pour le repérage des entreprises métiers d'art et des activités au sein d'entreprises relevant des métiers d'art.

L'INFA, organisme de formation apporte son savoir-faire dans la mise en œuvre de chantiers écoles et la définition de parcours de formation et de mobilité.

L'UNAMA renforce le nombre potentiel d'entreprises accueillant des stagiaires en Allemagne et en France dans le domaine de la restauration pour l'ameublement.  
L'université de Marne la Vallée permet de délivrer un diplôme d'Etat.

#### • Facteurs de succès pour la transférabilité des pratiques

> Au niveau national, il faut étendre la coopération entre l'ANPE, les ANPE régionales et les correspondants SEMA ou Chambres de métiers pour élargir l'action sur tout le territoire ; il est aussi envisager de conduire des accords avec d'autres universités pour démultiplier les possibilités offertes de « licences professionnelles ».

Au niveau international, il faut développer la connaissance des outils et dispositifs qui permettraient à plus de jeunes ou demandeurs d'emploi ou professionnels en exercices de bénéficier d'un parcours à l'étranger ou pour permettre à des étrangers d'être accueillis dans des entreprises en France et dans l'espace européen via des dispositifs européens dédiés à l'artisanat ou aux métiers d'art.

Il reste à faire : faire connaître les sites Internet du projet, impliquer toutes les chambres de métiers, impliquer toutes les agences ANPE.

Facteurs de succès : nombre de « mariages » réussis en France grâce aux sites créés en matière d'offre/demande d'emploi et en matière de cession /reprise d'entreprise.

#### • Contraintes de moyens

> S'agissant du transfert de bonnes pratiques à l'ANPE, des moyens humains (formation d'un ou plusieurs agents par agences en région soit au moins 30).

- Des moyens en communication (plaquettes, films, phoning, sensibilisation en entreprise).

- Des moyens liés à la rémunération des publics à pré qualifier (stages, chantiers écoles).

- S'agissant du parcours européen, des moyens humains de gestion des échanges, des moyens financiers de financements des voyages, de rémunération des stagiaires (salariés ou demandeurs d'emploi) de dédommagement des artisans sur 4 à 8 mois.

- Des moyens en communication pour favoriser les échanges de professionnels, formateurs ou accompagnateurs et de sensibilisation des organisations professionnelles dans l'espace européen.

- Des moyens pour élaborer les descriptifs de compétences professionnelles liées à l'ensemble de ces métiers visant la prise en compte de compétences communes et l'obtention d'équivalences de diplômes.

Un projet action 3 EQUAL a d'ores et déjà été déposé pour palier les contraintes de moyens observées ; il visera à réaliser la dissémination primordiale de ce projet auprès des acteurs pertinents.

#### • Membres du partenariat national

> APCM

> SEMA

> UNAMA

> ANPE

#### • Membres du partenariat transnational

> SEMA

> ECIPA CAMPANIA

> CONSORZIO OFFICINA

#### • Pour en savoir plus

> Site internet : [www.apcm.com](http://www.apcm.com)

> Contact : Eric Le Clercq de Lannoy - [lannoy@apcm.fr](mailto:lannoy@apcm.fr) - ☎ 01 44 43 10 00  
APCM -12, avenue Marceau - 75008 PARIS

> Référence du projet : N°Olimpe 2004-IDF-43140

> Période de réalisation : 2005-2007